

Projets présentés

1. **Ecole Jean Carrière** | Nîmes (30) | Phase Fonctionnement | V1
2. **Pôle de la Petite Enfance MADIBA** | Castelnau-le-Lez (34) | Phase Conception | V3
3. **Médiathèque Michel de Montaigne** | Frontignan (34) | Phase Réalisation | V2
4. **Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche** | Montpellier (34) | Phase Réalisation | V3

Membres du jury BDM LR

Collège entreprises

- Benoit Amphoux (Maisons de Qualité)
- Christophe Fernique (CCI 34)

Collège maîtrise d'ouvrage

- Philippe Devers (Ville de Nîmes)
- Fabrice Lamoureux (Conseil Régional LR)

Collège architectes

- Eric Grenier (Eric Grenier Architecte)
- Jean-Jacques Johannet (Atelier JJ Johannet)

Collège experts

- William Delaby (Arfobois)
- Christine Saillot (Socotec)

Collège AMO

- Jean Baptiste Beis (EODD Ingénieurs Conseils)
- Dominique Chevriaux (AUBAINE)
- Laurent Faravel (Plus de Vert)
- Dominique de Valicourt (IMBE)
- Jean-Pascal Schaefer (CREALEAD BATIMENT)

Equipe ECOBATP LR

- Catherine Bonduau (ECOBATP LR)
- Christophe Prineau (ECOBATP LR)

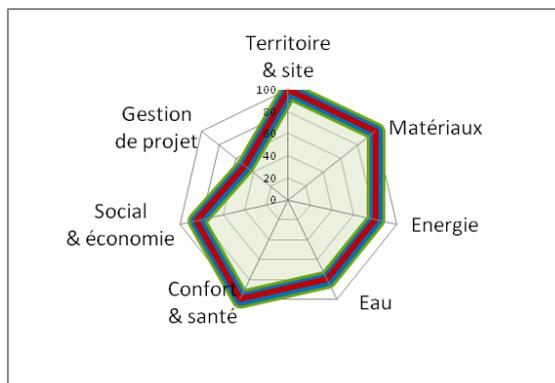
L'équipe ECOBATP LR tient à remercier :

- Jean-Jacques Johannet pour la Présidence de la commission.
- Le Conseil régional LR pour la mise à disposition de la salle.
- Sébastien Sausse et Sylvain Mondina de VTI Aéraulique pour leur intervention à l'atelier "La ventilation naturelle et hybride".

Ecole Jean Carrière | Nîmes (30) | Phase Fonctionnement | V1

Description du projet

Points de base (hors bonus et cohérence durable)



Typologie	Bâtiment d'enseignement Neuf
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Fonctionnement : niveau OR (90/100 pts) Points de bonus innovation demandés : Non concerné Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) : Non concerné
Lieu	Nîmes (30)
Maitre d'ouvrage	Ville de Nîmes
Architecte	Tectoniques - Atelier GA
BET Technique	IG BAT(TCE), Anglade(structure bois),INDDIGO (QE)
Accompagnateur BDM	Pôle BDM
AMO	Jean-Baptiste Beis (EODD INGENIEURS CONSEILS)
SHON/SDP	1592 m ²
Climat	H3
Consommation Cep	Cep = 52 kWh/m ² .an
Planning travaux	Début : Févr. 2010 Fin : Nov. 2011

Contexte du projet

Reconstruction d'une école obsolète sur le même site.

Application d'une démarche globale de qualité environnementale.

- Charte de la Ville de Nîmes.
- BDM.
- BBC Effinergie.
- HQE Performance.
- Trophée bâtiment Santé 2014.

Enjeux durables du projet

- Respect du site, conservation des arbres existants.
- Mixité des matériaux, bâtiment biosourcé.
- Bâtiment labélisé BBC Effinergie.
- Confort visuel, thermique et acoustique.
- Qualité de l'air intérieur.
- Transparence hydraulique.
- Charte de la Ville de Nîmes.

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM LR :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 90/100 points).
- Bonus innovation : projet non concerné (V1)
- Cohérence durable du projet : projet non concerné (V1)

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission a apprécié la qualité environnemental du bâtiment et le bilan présenté après 3 années de fonctionnement.
- La commission émet quelques remarques : sur le décalage entre le calcul réglementaire et la réalité semble inévitable. Et sur le fait qu'il faut être vigilant sur la protection des vitrage lors de l'intersaison (confort d'été) par rapport aux limites de l'outil STD.
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à poursuivre la démarche BDM sur son territoire.
- Ce bâtiment fera l'objet d'une fiche de synthèse pour alimenter le retour d'expérience.

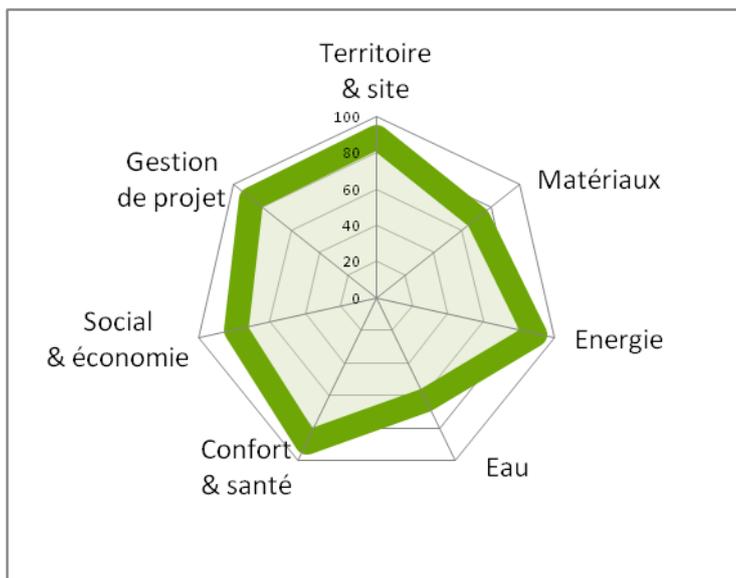
CONCLUSION :LE PROJET EST RECONNU BDM EN PHASE FONCTIONNEMENT : NIVEAU OR (90 PTS)

Pôle de la Petite Enfance MADIBA | Castelnau le Lez (34) | Phase Conception | V3

Description du projet



Points de base (hors bonus et cohérence durable)



Typologie	Bâtiment tertiaire Neuf
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Conception : niveau OR (74/90 pts) Points de bonus innovation demandés : 5/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) :/10
Lieu	Castelnau-le-Lez (34)
Maitre d'ouvrage	Ville Castelnau-le-Lez
Architecte	KcomK Architectes
BE Technique	EGIS BATIMENT, BET TCE
AMO	PLUS DE VERT
Accompagnateur BDM	Laurent Faravel, PLUS DE VERT
SHON/SDP	1603 m ²
Climat	H3
Consommation Cep	Cep = 67 kWh/m ² .an (hors PV) Effinergie+ Cepref= 127 kWh/m ² .an Cep PV déduit : -26 contre 101 BEPOS non certifié
Planning travaux	Début : Avril 2016 Fin : Juillet 2017

Contexte du projet

- La ville de Castelnau-le-Lez connaît depuis une dizaine d'année une très forte évolution démographique, fruit d'aménagements urbains conséquents (ligne 2 du tramway, infrastructure routière, boulevard Est de Liaison, avenue Georges Frêche, ...) et de la proximité de Montpellier.
- Le Pôle Petite Enfance est créé au sein de la ZAC de Caylus (Ecoquartier labellisé). Cet écoquartier prend en compte tous les aspects environnementaux d'un aménagement urbain. Il regroupera 640 logements soit un équivalent de 1 500 à 1 800 habitants. Il est desservi par le tram et disposera d'un réseau de chaleur alimenté à 80% au bois.
- La commune a imposé que les immeubles de l'écoquartier aient une performance énergétique supérieure à la RT 2012 (-10% à -20%). L'éclairage public est innovant : parti-pris de ne pas éclairer les voiries, mais uniquement les espaces piétons et pistes cyclables avec un éclairage de type LED avec détection de présence (aucun éclairage en milieu de nuit).
- Dans ce contexte, le PPE MADIBA devait être exemplaire !

Enjeux durables du projet

- Apporter des équipements publics au cœur de l'écoquartier : 1 site 1 projet 3 équipements : crèche + maternelle + salle polyvalente / Mutualisation des surfaces.
- Accueillir enfants et personnels confortablement : Espaces intérieurs optimisés/hygrothermie, QAI, lumière naturelle, bruit (une démarche globale et complète : BDM) / Espaces extérieurs protégés, cour sur espace boisé classé.
- Viser BEPOS en anticipation : Un bâtiment qui respecte le critère principal du label BEPOS-Effinergie 2013, mais ne cherche pas la certification / Le BEPOS/consommations et productions réelles n'est pas un objectif.

Points innovation à valider par le jury (5 points de bonus en demande)

- Territoire : Gestion (réutilisation) des déblais à l'échelle de la ZAC / Jardin de plantes aromatiques pour éducation sensorielle des enfants – utilisation du toit pour parfums.
- Matériaux : Utilisation d'un fort pourcentage de granulats recyclés (nouveau maxi : 15 à 30%, contre 5% auparavant)
- Energie : Optimisation de l'autoconsommation par orientations multiples du PV et décalage temporel du rafraîchissement.
- Eau : Utilisation d'un système novateur de traitement du tartre / Système d'irrigation novateur pour économie d'eau sur TTV
- Social et économie : Mutualisation d'un espace pour 3 services publics.

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM LR :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 74/90 points).
- Attribution de 3 point de bonus innovation.
- Attribution de 6 points pour la cohérence durable du projet.

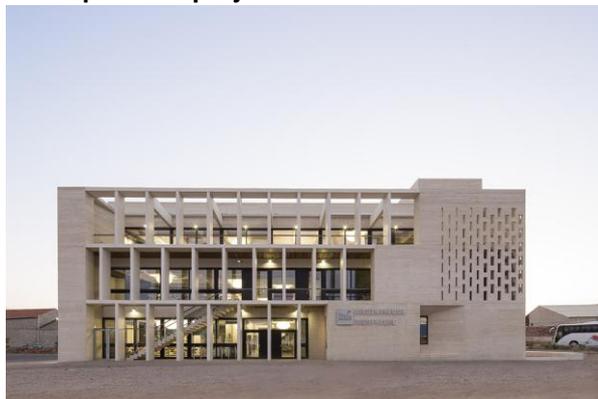
OBSERVATIONS DU JURY :

- La commission a apprécié la qualité environnemental du bâtiment.
- La commission émet quelques remarques : sur la taille de la salle polyvalente qui pourrait paraître sous-dimensionnée au regard du projet. Ce point pourra être analysé en phase Fonctionnement.
- La commission émet quelques avis et suggestions : sur l'opportunité de créer un lot "GTB" dès la phase APD afin d'éviter qu'il se retrouve dans le lot "Electricité" ou le lot "Chauffage" par exemple.

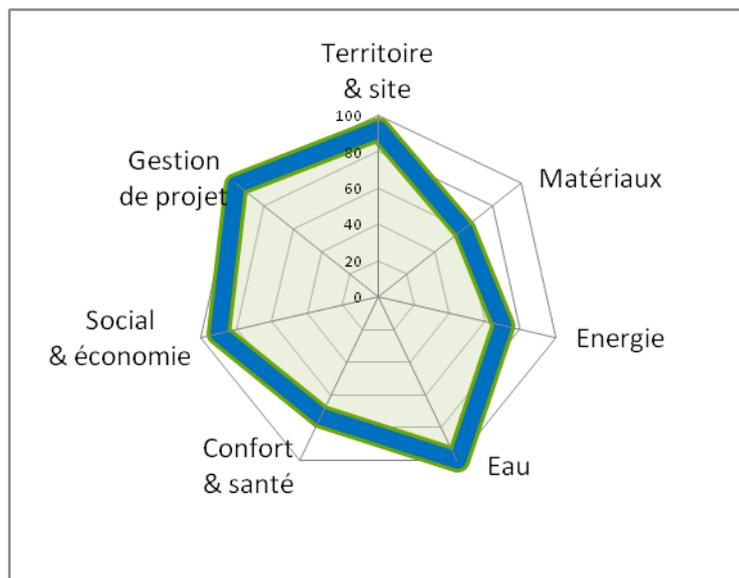
CONCLUSION : LE PROJET EST RECONNU BDM EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU OR (83PTS)

Médiathèque Michel de Montaigne | Frontignan (34) | Phase Réalisation | V2

Description du projet



Points de base (hors bonus et cohérence durable)



Typologie	Bâtiment tertiaire Neuf
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Réalisation : niveau OR (83 pts) Points de bonus innovation demandés : Non concerné Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) : Non concerné
Lieu	Frontignan (34)
Maitre d'ouvrage	Thau Agglo
Architecte	TAUTEM – BMC2
AMO QEB	Aubaine
BE Technique	INGEFLUX
Accompagnateur BDM	Dominique Chevriaux (AUBAINE)
SHON/SDP	2248 m ²
Climat	H3
Consommation Cep	CepRéf = 166,3 kWhEP/m ² .an CepProjet = 71,19 kWhEP/m ² .an
Planning travaux	Début : Mars 2013 Fin : Octobre 2014

Contexte du projet

Aux portes de Montpellier, Thau Agglo est né, fin 2002, du regroupement de 8 communes occupant le pourtour Est de l'étang de Thau (Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mireval, Sète et Vic-la-Gardiole).

Objectifs de la maîtrise d'ouvrage pour cette opération associant culture et loisirs :

- Favoriser la lecture publique partout à l'échelle de l'agglomération (pour les communes situées de Frontignan à Mireval, Sète étant déjà pourvue de 2 médiathèques) et bénéficier des subventions liées à ce type d'équipements.
- S'imposer comme acteur dynamique de la construction durable notamment en terme de performance énergétique pour investir dans un bâtiment sobre et durable.

Le projet a participé à l'appel à projets Région LR 2011.

Enjeux durables du projet

- Un équipement public majeur, tête de proue de l'écoquartier.
- Un bâtiment performant.

- Labellisation BBC.
- Confort thermique d'été sans recours à la climatisation.
- Enjeux de confort visuel et hygrothermique.
- Traitement acoustique.
- Maillage culturel et social du territoire.
- Mixité des usages.
- Evolutivité de la médiathèque.
- Choix de matériaux à forte inertie.
- AMO Qualité Environnementale & Performance énergétique.
- Certification HQE.

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM LR :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 83/100 points).
- Bonus innovation : projet non concerné (V2)
- Cohérence durable du projet : projet non concerné (V2)

OBSERVATIONS DU JURY :

- La commission a apprécié la qualité environnemental du bâtiment.
- La commission sollicite vivement l'équipe maitrise d'ouvrage à être présente lors du prochain passage en commission (phase Fonctionnement) et l'encourage à poursuivre la démarche BDM sur son territoire.

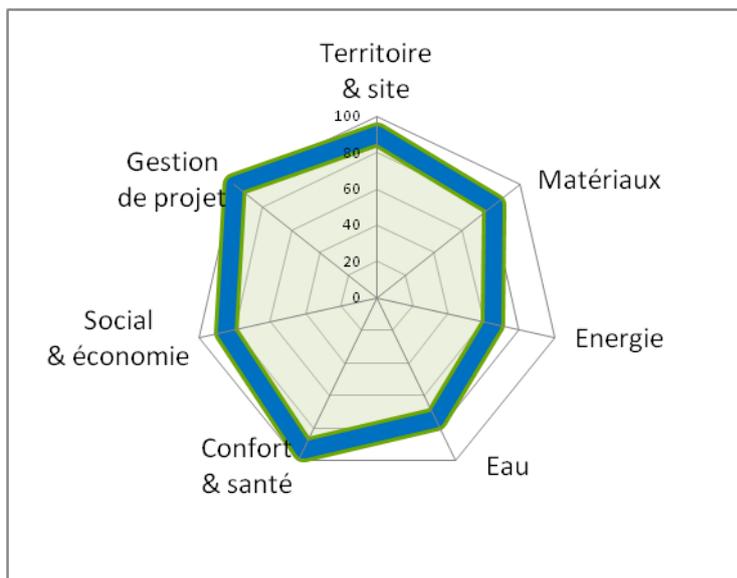
CONCLUSION : LE PROJET EST RECONNU BDM EN PHASE REALISATION : NIVEAU OR (83 PTS)

Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche | Montpellier (34) | Phase Réalisation | V3

Description du projet



Points de base (hors bonus et cohérence durable)



Typologie	Bâtiment tertiaire Neuf
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Réalisation : niveau OR (79/90 pts) Points de bonus innovation demandés : .../5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) :/10
Lieu	Montpellier (34)
Maitre d'ouvrage	Région LR - La Soderec
Architecte	Architecture Environnement
BET Technique	Celsius, Calder, Gaujard, Sigma, Projetec, Albouy
Accompagnateur BDM	Dominique Chevriaux (AUBAINE)
AMO	Aubaine - L'Agence Actions Territoires
SHON/SDP	336 m ²
Climat	H3
Consommation Cep	Cep = 64 kWhep/m ² .an Cepmax= 80,2 kWhep/m ² .an
Planning travaux	Début : Mars 2015 Fin : Novembre 2015

Contexte du projet

- Promouvoir l'image de la chasse et de la pêche.
- Développer les partenariats et les actions.
- Sensibiliser et communiquer.
- Faciliter les mises en commun, l'émergence de filières et les synergies chasse / pêche / ruralité / environnement.
- Favoriser les partenariats avec les différents acteurs partageant l'espace rural et le territoire.

Enjeux durables du projet

- Un espace pédagogique et d'information
- Un lieu de rencontre et de communication
- Un espace de travail pour développer une ingénierie de la ruralité
- Matériaux biosourcés en grande majorité
- Orientation bioclimatique et protection solaire
- Conception avec calcul physique et choix d'équipements performants

- Energie grise minimisée
- Éco-matériaux intérieur, acoustique
- Programmation fonctionnelle environnementale (démarche de concertation, implantation d'un équipement pédagogique et culturel au milieu d'une ZAC essentiellement commerciale, maillage du territoire)
- AMO Qualité Environnementale & Performance énergétique

Points innovation à valider par le jury (4 points de bonus en demande)

- Matériaux
 - Technique mur pisé (courbe, sous charpente, ovoïde)
 - Charpente bois (double courbure, finesse, casquette végétalisée,...)

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM LR :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 79/90 points).
- Attribution de 3 points de bonus innovation.
- Attribution de 8 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission a apprécié la qualité environnemental du bâtiment.
- La commission émet quelques avis et suggestions : sur le fait de bien prendre en compte l'analyse du sol afin d'éviter les risques de surcoût liés à des dispositions constructives particulières pour les sols argileux.

CONCLUSION : LE PROJET EST RECONNU BDM EN PHASE REALISATION : NIVEAU OR (90 PTS)